



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 18/01/2022

RDV PERMIS DÉPLOYÉ EN CORRÈZE

Le nouveau système de réservation en ligne des places pour l'examen pratique du permis de conduire, dénommé "**RdvPermis**", fondé sur les principes de la liberté et de la responsabilisation du candidat et de son formateur, jusque-là réservé aux écoles de conduite et aux candidats de 23 départements du sud de la France, est mis en place dans 15 nouveaux départements dont la Corrèze à compter de **début février**.

RdvPermis est un système de réservation nominative des places à destination des candidats, qui en font la demande par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site de réservation.

En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, **RdvPermis** permet de moderniser l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.

Le candidat peut soit donner mandat à son école de conduite pour l'inscrire sur **RdvPermis** et être informé sur sa boîte mail en temps réel de toutes les démarches effectuées à son nom ; soit se créer un compte directement sur l'application de réservation puis choisir de poursuivre les démarches soit avec une école de conduite, soit en candidat libre. Il pourra ensuite, en liaison avec son formateur, choisir son centre d'examen dans l'un des départements couverts par **RdvPermis** et choisir une date et un créneau horaire parmi les disponibilités proposées. Le candidat libre a pour obligation de déclarer en ligne le proche qui l'accompagnera le jour de l'examen et fournit, comme prévu par la réglementation en vigueur, un véhicule équipé de double commandes le jour de l'épreuve.

Afin de responsabiliser les candidats et de limiter l'absentéisme aux seuls événements impondérables, toute place réservée et non utilisée entraîne un délai avant une nouvelle réservation, de 40 jours (hors cas de force majeure).

**Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



Enfin, afin d'inciter les candidats à se représenter avec un niveau de préparation optimal après un premier échec, le délai de ré-inscription est conditionné au résultat obtenu : plus le niveau est faible lors de l'examen, plus le délai d'attente pour se représenter est long, jusqu'à 35 jours.

Pour les écoles de conduite, un espace est dédié : pro.ppermisdeconduire.gouv.fr. C'est un outil gratuit qui leur permet de visualiser en temps réel les places disponibles et les créneaux réservés. La plateforme permet de réserver des places nominatives en accord avec les candidats, et ainsi de planifier la formation selon la date de l'examen choisie. **RdvPermis** applique des règles de gestion des places d'examen transparentes et loyales entre les écoles de conduite.

Contact Direction Départementale des Territoires :

Bruno NOAILHAC

bruno.noailhac@correze.gouv.fr

Tel : 05.55.21.80.13 – 06.18.34.09.68

**Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

